



MAIRIE de
BREAL-SOUS-MONTFORT

COMPTE RENDU de la séance

du Conseil Municipal

du 09 juin 2016

Date de la convocation : 02 juin 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 29

L'an deux mil seize, le neuf juin à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Bréal-Sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ETHORE Bernard, Maire.

Présents : M. ETHORE, Mme GRUEL (arrivée au point n° 8), M. DURAND, Mme LEROY, M. HERCOUET, Mme DEMAY, M. BERTHELOT, Mme MEREL, M. HEBERLE, Mme LE PENNEC, Mme GUILLARD, M. GUERMOND, M. GOUILLET, Mme ROBIN, Mme PERSAIS, M. FRESNEL, Mme POIRIER, Mme LANGLOIS, M. TARDIF, Mme BRIONNE, M. BERTRAND, M. MOISAN, Mme DUMAND, M. MEHU, M. RIBAUT (arrivé après le vote du PV).

Procurations : Mme RICHARD à Mme BRIONNE. M. DECILAP à M. ETHORE. M. MAUMONT à M. RIBAUT.

Absents : M. PRIOL.

Secrétaire de séance : Stéphanie DUMAND.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2016 à l'unanimité.

1 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - AMENAGEMENTS PAYSAGERS DU GIRATOIRE BROCELIANDE SITUE A L'INTERSECTION DE LA RD62 ET DE LA RD224 AU LIEU-DIT LES QUATRE ROUTES – CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE

Monsieur ETHORE Bernard, maire, expose :

Dans le cadre de l'aménagement du secteur des Quatre Routes et notamment la construction du giratoire dit de Brocéliande à l'intersection de la RD62 et de la RD224, des aménagements paysagers ont été proposés par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine comportant des pommiers, des plantes tapissantes, un muret en blocs de schiste rouge, une fontaine, un pressoir et du gravier de schiste rouge. Cet aménagement a été réfléchi afin d'apporter divers jeux de lumière entre les divers éléments symbolisant la légende arthurienne.

Afin de pouvoir mettre en place cet aménagement paysager, une convention doit être passée entre la Commune et le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine autorisant ce dernier à mettre l'îlot central du carrefour giratoire à disposition de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE des membres présents :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du giratoire de Brocéliande du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine à la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - DENOMINATION DE LA VOIE PRIVEE CADASTREE BO 420 – IMPASSE DES LILAS

Monsieur ETHORE Bernard, maire, expose :
Afin de faciliter la distribution du courrier au sein d'un lotissement privé situé rue de Goven ainsi que toute démarche administrative, sur proposition de la Commission Voirie du 26 mai 2016, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la proposition de dénomination de l'impasse privée cadastrée BO 420, voie de desserte : impasse des Lilas.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à
L'UNANIMITE des membres présents :***

- ***APPROUVE la dénomination de la voie privée cadastrée BO 420 : Impasse des Lilas comme indiqué sur le plan ci-contre,***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires notamment auprès des services postaux et cadastraux.***



3 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

SERVICES TECHNIQUES – ESPACES VERTS – DESHERBAGE COMMUNAL EN ZERO PHYTO – CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DU MEU – CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUX POUR LA PERIODE 2016-2018 – RENOUELEMENT

Monsieur ETHORE Bernard, maire, expose :
Dans le cadre du Contrat Territorial du Bassin Versant 2014-2018 porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu et de la Charte d'entretien des espaces des collectivités, la Commune continue à poursuivre ses efforts en matière de désherbage respectueux de l'environnement.
L'échéance annoncée par la loi Labbé est avancée au 1^{er} janvier 2017 au lieu du 1^{er} janvier 2020 par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015. Dans ce contexte d'une législation riche, il est proposé le déploiement de la Charte d'entretien des espaces des collectivités réactualisée.
Actuellement 15 % des communes bretonnes ont été reconnues en zéro phyto pour l'entretien de l'ensemble de leurs espaces et 67 % des communes du Syndicat. Aussi, le Syndicat propose un accompagnement différencié auprès de chaque commune selon les niveaux atteints de la charte. De plus, le Syndicat propose également un suivi sur l'entretien des terrains sportifs. L'ensemble des prestations est réalisé par Proxalys-Environnement.
Sur avis favorable de la Commission Environnement en date du 31 mai 2016, le Conseil Municipal est invité à se prononcer :

- sur la validation de l'engagement de la Commune dans la démarche du Contrat Territorial du Bassin Versant du Meu,
- sur la validation de la Charte de désherbage des espaces de la Commune pour la période 2016-2018,
- sur l'engagement de recevoir le bureau d'études retenu pour réaliser le suivi des pratiques communales pour la détermination du niveau d'engagement de la Commune vis à vis de la Charte d'entretien des espaces communaux, pour la période 2016-2018,
- sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE des membres présents :

- **VALIDE l'engagement de la Commune dans la démarche du Contrat Territorial du Bassin Versant du Meu,**
- **APPROUVE la Charte de désherbage des espaces de la Commune pour la période 2016-2018,**
- **APPROUVE l'engagement de recevoir le bureau d'études retenu pour réaliser le suivi des pratiques communales pour la détermination du niveau d'engagement de la Commune vis à vis de la Charte d'entretien des espaces communaux, pour la période 2016-2018,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.**

4 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

ACCUEILS PERISCOLAIRES – REEVALUATION DES QUOTIENTS FAMILIAUX POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Monsieur HERCOUET Roland, adjoint, expose :

Les tarifs des accueils périscolaires municipaux (garderie et cantine) sont soumis à un barème lié aux quotients familiaux mis en place pour l'année scolaire 2015-2016. Afin que les familles ne soient pas pénalisées par la hausse des tarifs pour l'année scolaire 2016-2017 et sur proposition de la Commission Affaires Scolaires en date du 30 mai 2016, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la réévaluation des quotients familiaux de 5 % de la façon suivante pour l'année scolaire 2016-2017 :

- Tarif plein : QF > 696 €
- Tarif réduit : 551 € < QF ≤ 696 €
- Tarif minimum : QF ≤ 551 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE des membres présents :

- **APPROUVE la mise à jour des quotients familiaux de la façon suivante pour l'année scolaire 2016-2017 :**
Tarif plein : QF > 696 €
Tarif réduit : 551 € < QF ≤ 696 €
Tarif minimum : QF ≤ 551 €.

5 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

ACCUEILS PERISCOLAIRES – RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE – TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Monsieur HERCOUET Roland, adjoint, expose :

La tarification liée à la restauration scolaire municipale est revue à chaque année scolaire. Il est proposé une hausse de 2 % des tarifs 2015-2016, tenant compte de l'inflation.

Sur proposition de la Commission Affaires Scolaires du 30 mai 2016, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la tarification de la restauration scolaire municipale pour l'année scolaire 2016-2017 présentée ci-après :

Tranche de tarification	Tarifs 2015-2016	Tarifs 2016-2017	Pénalités		
			Inscription tardive (majoration de 5 %)	Absence injustifiée (tarif plein)	Sans réservation (majoration de 20 %)
Tarif plein (QF > 696 €)	4.29 €	4.38 €	4.60 €	4.38 €	5.26 €
Tarif réduit (551 € < QF ≤ 696 €)	3.84 €	3.92 €	4.12 €	3.92 €	4.70 €
Tarif minimum (QF ≤ 551 €)	3.50 €	3.57 €	3.75 €	3.57 €	4.28 €
Enfants extérieurs à la Commune	5.54 €	5.65 €	5.93 €	5.65 €	6.78 €
Personnel enseignant et municipal	7.74 €	7.89 €	/		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE des membres présents :

- **AUTORISE l'augmentation de 2 % des tarifs de restauration scolaire 2015-2016 applicable pour l'année scolaire 2016-2017,**
- **APPROUVE les nouveaux tarifs de restauration scolaire municipale indiqués dans le tableau ci-dessus pour l'année scolaire 2016-2017 ainsi que les pénalités proposées,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

6 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

ACCUEILS PERISCOLAIRES – GARDERIE MUNICIPALE – TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Monsieur HERCOUET Roland, adjoint, expose :

La tarification liée à la garderie municipale, du matin et du soir, est revue à chaque année scolaire. Il est proposé une hausse de 4 % des tarifs 2015-2016, tenant compte de l'inflation.

Sur proposition de la Commission Affaires Scolaires du 30 mai 2016, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la tarification de la garderie municipale pour l'année scolaire 2016-2017 présentée ci-après :

Tranche de tarification	Tarifs/heure 2015-2016	Tarifs/heure 2016-2017	Tarifs/¼ d'heure 2016-2017
Tarif plein (QF > 696 €)	2.04 €	2.12 €	0.53 €
Tarif minimum (QF ≤ 696 €)	1.76 €	1.84 €	0.46 €
Prix du goûter	0.59 €	0.61 €	
Tarif de dépassement d'horaire pour chaque ¼ commencé	2.04 €	2.12 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE des membres présents :

- **AUTORISE l'augmentation de 4 % des tarifs de garderie municipale 2015-2016 applicable pour l'année scolaire 2016-2017,**
- **APPROUVE les nouveaux tarifs de garderie municipale indiqués dans le tableau ci-dessus pour l'année scolaire 2016-2017,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

7 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

ACCUEILS PERISCOLAIRES – RESTAURATION SCOLAIRE – MODIFICATION DES REGLES D'INSCRIPTION

Monsieur HERCOUET Roland, adjoint, expose :

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les règles d'inscription à la restauration scolaire municipale.

Actuellement, les familles doivent s'inscrire avant le jeudi minuit sous peine de pénalités.

Il est proposé une inscription possible jusqu'au dimanche soir minuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE des membres présents :

- **APPROUVE la nouvelle règle d'inscription des parents au service de restauration scolaire municipale fixée jusqu'au dimanche soir minuit.**

8 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

SERVICES TECHNIQUES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SAUR – RAPPORT DU DELEGATAIRE POUR L'ANNEE 2015 – COMPTE RENDU

Monsieur ETHORE Bernard, Maire, expose :

Une présentation du rapport de la Société SAUR, délégataire pour l'assainissement collectif communal, a été effectuée en séance concernant l'année 2015.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport du délégataire, SAUR, concernant l'assainissement collectif, pour l'année 2015.

9 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

SERVICES TECHNIQUES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SAUR – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE POUR L'ANNEE 2014 – COMPTE RENDU

Madame GRUEL Audrey, adjointe, expose :

Une présentation du rapport de la Société SAUR, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, a été effectuée en séance concernant l'année 2014.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport du délégataire, SAUR, concernant le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2014.

10 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

ADMINISTRATION GENERALE – AMF – MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS ET DE LA FRANCE

A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Monsieur ETHORE Bernard, Maire, expose :

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la Commune de Bréal-sous-Montfort est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant, que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la Commune en ce domaine ;

Considérant que la Commune de Bréal-sous-Montfort souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à L'UNANIMITE des membres présents :

- ***APPORTE son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette manifestation soit retenue par le Comité International Olympique.***

11 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

AFFAIRES SOCIALES – ASSOCIATION L'ETAPE – RAPPORT D'ACTIVITES 2015 – COMPTE RENDU

Madame DEMAY Marie-Françoise, adjointe, expose :

Par délibération n° 2015-1501-003 du 15 janvier 2015, la Commune a renouvelé la convention de partenariat avec l'association l'ETAPE pour l'année 2015. Le taux horaire des heures facturées était resté sur la base de 10,25 €.

Au titre du partenariat qui lie l'association à la Commune, le Conseil Municipal est invité à prendre acte du rapport d'activités 2015. Ce document relate les faits importants de l'année passée, à savoir :

- Un nombre d'heures légèrement accru dans le partenariat avec diverses communes, soit 12 500 heures pour 2015 pour un tarif horaire de 10,25 €.
- Une subvention communale de 1,25 € par habitant.
- Un fonctionnement de l'association suivant deux adresses :
 - o Adresse administrative basée à la Mairie de L'Hermitage – place de la Mairie – 35590 L'Hermitage
 - o Adresse du siège social à Rue de la Croix Ignon – 35310 Mordelles
- Un Conseil d'administration composé de 9 membres des communes membres et de 5 administrateurs non représentants des collectivités et d'un bureau de 7 membres.
- 2 salariés.
- L'externalisation de 3 missions : le secrétariat, la comptabilité – paie et le suivi socioprofessionnel.
- Accueil de 20 personnes en 2015 en chantier d'insertion : fonctionnement avec 11,5 personnes en moyenne sur l'année soit un taux de présence de plus de 95 %. Le chantier d'insertion représente un volume d'heures réalisées de 12 358 heures soit une hausse de 3 % / 2014.
- La majorité des personnes accueillies a moins de 26 ans et est bénéficiaire du RSA (45 %).
- La grande partie des travaux réalisés en chantier d'insertion concerne des travaux d'entretien des espaces verts des communes et de la restauration du patrimoine bâti.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités de l'association l'ETAPE pour l'année 2015.

Affiché le 22 juin 2016,

Le Maire,

Bernard ETHORE